

ÉCOLE & SYNDICALISME

SOMMAIRE

Edito	page 1
L'école d'après, le Ministre d'avant	pages 2 et 3
Paritarisme: le jour d'après	page 4
AESH : toujours maltraité-es et précarisé-es	page 5
Evaluations CP-CE1 : c'est toujours non !	page 6
Filières bilingues: marche arrière	page 7
Le SNUipp-FSU 64, c'est qui?.....	pages 8 et 9
Direction d'école : statu quo!	page 10
ASH: Inclusion et peau de chagrin.....	page 11
Stagiaires et néo-titulaires.....	pages 12 et 13
Le SNUipp et la FSU, ça sert à quoi?	pages 14 et 15
Bulletin de syndicalisation	page 16



Quelle rentrée particulière que celle que nous avons connue en CE mois de septembre 2020...

Avec des classes qui ne se sont pas réunies depuis des mois, des chemins de l'école qui s'étaient un peu effacés pour certain-es et toujours l'ombre de la Covid-19 qui plane au-dessus d'une société **QUE** cette crise sanitaire bouscule. Mais quelle rentrée heureuse aussi, de retrouver nos élèves, de pouvoir exercer le métier que l'on aime, le vrai. Au milieu de tout cela, **NOUS** avons toutes et tous besoin de sens, de repères, pour nous projeter et avancer. Nous **VOULONS** savoir pourquoi nous nous levons le matin.

C'est pourquoi dans CE numéro de début d'année, nous souhaitons vous rappeler les idées **QUE** nous défendons, nos objectifs, en les mettant parfois en regard de l'actualité. Pas d'idéalisme, pas d'utopie, pas d'alarmisme. Juste des idées, des convictions et de la détermination. **VOUS** et nous, ensemble. Alors si vous **VOULEZ** en savoir plus, ou juste voir les trombines de celles et ceux qui, un jour, pourront venir vous soutenir, ouvrez ces pages, parcourez-les et conservez-les.

Amitiés fraternelles et syndicales !

DÉLÉGUÉ.ES DU PERSONNEL

(ELU.ES)
RENAUD BOUSQUET
STÉPHANIE CARRICART
ELSA DELIGNIÈRES
PHILIPPE GASSAN
CLÉMENT POTTIER
LAURENCE RONDELAUD
MÉLINA ROUX
CÉCILE SENDERAIN

SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL

ELSA DELIGNIÈRES
PHILIPPE GASSAN

MEMBRES DU BUREAU

LES MÊMES ET...
VANESSA BOUCHER
AUDE ESCOS
BARTHÉLEMY MOTTAY

COORDINATION ACADÉMIQUE

RENAUD BOUSQUET

CONSEIL SYNDICAL

LES MÊMES... ET VOUS !

**NOS TROMBINES
EN PAGE CENTRALE !**

Allègements permanents des règles sanitaires

Le gouvernement a enfin compris que l'école avait un rôle central à jouer dans la société !

Certes pas comme un lieu d'instruction et d'épanouissement des citoyen-nés de demain que sont nos élèves, c'est le cadet de leur souci, comme le démontre d'ailleurs l'indigence des moyens mobilisés pour accompagner ces millions d'élèves qui ont été privé-es d'enseignement pendant plusieurs mois.

C'est comme garderie que l'école est reconnue d'utilité publique, devant assurer « *quoi qu'il en coûte* » l'accueil et la surveillance des élèves, pour que les parents puissent poursuivre leur activité professionnelle.

20 classes fermées le 4 septembre, plus de 2 000 deux semaines plus tard ! Il était urgent de réagir pour stopper l'accroissement exponentiel du nombre de parents empêchés de contribuer à la sacro-sainte reprise économique. C'est désormais chose faite puisque **la notion de cas contact vient quasiment de disparaître** des protocoles sanitaires par un joli tour de passe-passe.



Nous nous sommes « amusés » à comparer les différentes versions des fiches à destination des directrices et directeurs d'école en cas de Covid-19 dans les écoles :

	4 septembre	16 septembre	22 septembre
Elève symptomatique	Retour après 14 jours ou avis médical.	Retour après 7 (test négatif) ou 14 jours (sans test).	Retour au bout de 7 jours (si disparition des symptômes pas banaux et attestation des parents).
Elève cas confirmé	Retour 10 jours après le test.	Retour 7 jours après le test.	
Agent symptomatique	Retour à la fin de l'arrêt de travail (jour de carence).	Retour si aucun test n'est prescrit ou si le test est négatif .	
Agent cas confirmé	- Retour à la fin de l'arrêt de travail (jour de carence). - Fermeture de l'école à partir de 3 personnels contaminés .	Retour 7 jours après le test ou le début des symptômes .	Retour 7 jours après le test ou le début des symptômes (si absence de fièvre) .
Cas contact	Retour 14 jours après le test.	Retour 7 jours après le dernier contact et avec test négatif .	
Définition d'un cas contact	Toute personne ayant eu un contact prolongé et/ou sans masque avec une personne contaminée.		- En dessous de 3 cas dans la classe, aucun élève n'est considéré comme cas contact. - Les élèves cas contacts ne sont pas obligatoirement testés mais isolés 7 jours. - Les personnels portant un masque ne sont pas considérés comme cas contacts même si les élèves ne sont pas masqués.

ÈS AVEC LE MINISTRE D'AVANT

Blanquer toujours prêt !

Quelle que soit l'actualité, Blanquer est ... **prêt** !

Le matin du jour où Macron a annoncé le confinement,

Blanquer était **prêt** à ne pas fermer les écoles !

Quand 12 millions d'élèves ont basculé vers l'enseignement en distanciel, Blanquer était **prêt** pour que chacun·e soit suivi·e scolairement grâce aux technologies à notre disposition... qui ont explosé en une semaine face à la demande !

En cette rentrée 2020, pour faire face au redémarrage annoncé de l'épidémie, devinez quoi ? Blanquer est **prêt** ! ...



Circulaire de rentrée : Blanquer had a dream !

« L'école primaire constitue la 1ère priorité du gouvernement en matière éducative » . **Les enseignant·es des classes surchargées de notre département (à Mazères, Hasparren, Ahetze, Urrugne, Uzès, Sault-de-Navailles...), les RASED et les ex-PMQC apprécieront !**

« Les RASED contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté », nous dit le ministère. **C'est certainement pour cette raison que 9 postes de RASED (20% des effectifs) ont été supprimés lors de la dernière carte scolaire dans le département...**

« De septembre à décembre, des moyens de remplacement non utilisés pourront mettre en place un accompagnement personnalisé avec une priorité pour les classes de CP ». **Des moyens de remplacement non-utilisés ? A l'heure où le sous-effectif enseignant devient la norme et où des milliers d'absences ne sont plus remplacées, il fallait oser !**

Des nouveaux « guides » et une formation imposée

Qu'on se rassure, les collègues de maternelle auront bientôt leurs guides !

Intitulés « Pour préparer l'apprentissages de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » ou encore « Enseigner le vocabulaire à l'école maternelle », ces guides ont un objectif clair : faire de la maternelle un pré-CP. **Le ministre avance désormais à visage découvert sur le terrain de la primarisation de la maternelle.**



« Tous les 6 ans, chaque PE bénéficiera de 5 jours annuels de formation en français et de 5 jours annuels de formation approfondie en mathématiques », bien sûr en plus des 18 heures annuelles d'animations pédagogiques obligatoires. Cela pourrait impliquer, mais la circulaire se garde bien de le préciser, des visites de classe imposées et des temps de formation intervenant pendant les vacances ...

Les directrices et directeurs d'école devraient bénéficier de 2 journées de formation par an, mais la circulaire ne précise rien concernant leur organisation. Peut-être seront-ils-elles remplacés-és eux aussi par les fameux « moyens de remplacement non utilisés » ?

PARITARISME : LE JOUR D'APRÈS

Les premières opérations de mouvement « post-paritarisme » ont confirmé les craintes légitimes de la profession :

- ◇ 10 vœux larges obligatoires ;
- ◇ des postes bloqués et donc inaccessibles en dehors de toute règle écrite ;
- ◇ des compositions de postes fractionnés tardives qui ont laissé des dizaines d'écoles dans l'incertitude jusqu' au dernier moment ;
- ◇ des maintiens sur poste sans justification, malgré les demandes d'éclaircissements des collègues concerné-es ;
- ◇ des affectations alors que les collègues n'avaient pas participé au mouvement ;
- ◇ des affectations modifiées bien après la date de la rentrée.



BILAN EN CHIFFRES DU MOUVEMENT 2020

- 647 participant-es, contre 880 participant-es l'an dernier, 230 collègues maintenu-es sur poste cette année (35,5%) contre 256 l'an dernier (29,20%) = **mouvement grippé !**
- Des recours individuels non examinés ou rejetés sans justification = **opacité !**
- Des postes non pourvus attribués à des contractuel·les alors que des centaines de collègues ne demandent qu'à entrer dans le 64 = **précarité !**

C'est une **reprise en main autoritaire de la profession** à laquelle nous assistons : sans que cela ne se traduise par une amélioration en termes de service rendu au public, bien au contraire !

De nouvelles dégradations sont à venir, puisque le DASEN annonce déjà la fin des « TRS chapeaux » (rattachés à une décharge de direction ou un mi-temps dans une école) au profit des « TRS coquille vide », rattachés directement à la circonscription et donc susceptibles d'être intégralement recomposés chaque année !

SE RÉUNIR POUR RECONQUÉRIR NOS DROITS

Sans organisation collective, chaque collègue court le risque de se retrouver seul-e et sans défense face à l'arbitraire des décisions de l'administration. Parce qu'il est urgent de nous réunir pour échanger, se rassembler et reconstruire un rapport de force vis-à-vis du rouleau compresseur du « New Public Management », le SNUipp-FSU 64 vous propose tout au long de l'année des Réunions d'Information Syndicale, dans différents secteurs du département :

A PAU, BAYONNE, OLORON, HENDAYE, MAULEON, MONEIN,
ORTHEZ, NAY

Les militant-es du SNUipp-FSU 64 peuvent se déplacer dans votre école pour aborder une problématique précise, entendre vos remarques et vos revendications, ou simplement pour discuter d'un nouveau système éducatif et d'une autre société. **Contactez-nous pour programmer une rencontre ou une réunion d'info syndicale dans votre école.**

AESH: TOUJOURS MALTRAITE.ES ET PRÉCARISÉ.ES

Les **Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap** sont des membres **incontournables** de la communauté éducative, dont la présence dans une majorité d'établissements scolaires rend possible l'inclusion d'un nombre grandissant d'élèves en situation de handicap. Pourtant, en dépit de la communication gouvernementale, ces personnels indispensables restent extrêmement précarisés, au mépris même des textes officiels.

RÉMUNÉRATIONS

La circulaire « Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) » du 05/06/2019 énonce à plusieurs reprises que « tout nouveau contrat tient compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent en tant qu'AESH » et que « le réexamen de l'indice de rémunération de l'AESH doit intervenir **au moins tous les trois ans**, en lien avec la conduite préalable d'un entretien professionnel », conduit par le chef d'établissement ou l'IEN.

Pourtant, nous constatons que **l'écrasante majorité des collègues AESH en CDD est rémunérée à l'indice plancher 329 (minimum légal, qui suit l'évolution du SMIC)**. Quant aux AESH en CDI, ils-elles sont rémunéré-es à l'indice supérieur (330) qui lui n'évolue pas en fonction des revalorisations légales du SMIC.

En d'autres termes, l'Education Nationale tient compte de « l'expérience professionnelle » en octroyant **4,69€ d'augmentation brut mensuelle après plus de 6 années d'ancienneté !**

NOUS REVENDIQUONS

Si la définition de la grille indicative des rémunérations des personnels AESH dépend de l'échelon rectoral (où l'on nous dit depuis plusieurs années que celle-ci doit être revue prochainement !), l'évolution de la rémunération au sein de cette grille **dépend, elle, bel et bien de la DSDEN 64.**

- ⇒ Nous exigeons que tou-tes les AESH bénéficient d'entretiens professionnels réguliers (dès la première année de contrat et ensuite au moins tous les trois ans, conformément aux textes en vigueur).
- ⇒ Nous exigeons également que ces entretiens s'accompagnent systématiquement d'une revalorisation salariale (ou donne lieu à un rapport écrit dans le cas contraire).

CALENDRIER DES MOBILISATIONS

Parce que **la situation des AESH exige des mesures urgentes**, nous vous proposons un calendrier d'actions réparties sur l'ensemble du 1er trimestre 2020/2021:

- ⇒ **Conférence de presse mi-octobre** pour alerter le grand public sur les conditions de travail des AESH, notamment sur le plan salarial.
- ⇒ **Rassemblement devant la DSDEN et demande d'audience au DASEN : mercredi 4 novembre à 14h.**
- ⇒ **Réunions d'information syndicales en novembre/décembre** pour préparer une journée d'action (rassemblements, grèves ?) avant le mois de décembre.

Contactez-nous pour organiser une Réunion d'info syndicale sur votre secteur.

EVALUATIONS CP-CE1 : TOUJOURS NON !

LE PILOTAGE PAR LES ÉVALUATIONS STANDARDISÉES

Le travail d'équipe, certes loué dans l'introduction de la circulaire de rentrée 2020, n'obtient cependant pas assez de confiance de la part du ministre pour évaluer les élèves. **Blanquer a une nouvelle fois choisi d'imposer aux équipes ses évaluations nationales en CP comme en CE1**, alors même qu'une majorité d'acteurs du monde de l'éducation reconnaît qu'elles ne font que confirmer des difficultés déjà identifiées. Comme les années précédentes, **il ne s'agit pas d'un outil au service des enseignant·es** mais bien d'un mélange de communication aux familles et de pilotage du système.

Le spectre du pilotage par les évaluations plane également sur les autres niveaux pour lesquels des « *outils de positionnement* » sont envisagés à l'avenir : « *courts, ponctuels, permettant de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les besoins pour chaque élève.* »

Toute chose qu'un·e enseignant·e est évidemment incapable de faire !

AGIR, OUI MAIS COMMENT ?

L'année dernière, des équipes de la circonscription d'Oloron ont décidé en conseil des maître·sses de boycotter la remontée des résultats de ces évaluations, voire de boycotter leur passation. **Fait unique dans l'académie par son ampleur à l'échelle d'une circonscription, cette action a beaucoup fait parler.**

Les livrets anonymisés ainsi que les motions votées en équipe furent remis à l'inspection de la circonscription, avec le soutien du SNUipp-FSU 64.

Une pétition en ligne lancée par le SNUipp-FSU 64 a ensuite récolté quelques 1300 signatures dans toute la France.

Cette année encore, le SNUipp-FSU 64 se tient à disposition des équipes qui le souhaitent pour les informer et les outiller pour mener de telles actions.

LE REGARD DE ROLAND GOIGOUX

Spécialiste de l'enseignement de la lecture, coordinateur de la recherche « Lire - écrire au CP »

« Qu'est-ce que les évaluations administrées l'an dernier ont changé aux pratiques des enseignants au premier trimestre ? Rien, tout le monde en convient. Qu'ont-elles appris aux maîtres qu'ils ignoraient à propos de leurs élèves ? Pas beaucoup plus. Quelles remédiations originales ont-elles permises ? Aucune, même l'inspection générale de l'Éducation nationale le reconnaît. Les ressources d'Eduscol ont rarement été consultées ; il faut dire qu'elles étaient pauvres et que rien ne les distinguait des pratiques d'enseignement ordinaires. Bref, ces évaluations ont surtout servi la communication politique du ministre. Elles ont fait perdre beaucoup de temps aux enseignants et ont parfois renvoyé aux enfants et à leurs parents une image peu encourageante. »

(Médiapart, 04/06/2020)

Un appel intersyndical unitaire (SNUipp-SNES-SNUEP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT et CGT) Educ'action appelle d'ailleurs le ministère à en finir avec l'obligation de passation de ces évaluations.

> <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/une-rentree-mal-evaluee>

FILIÈRES BILINGUES: LA TENTATION DE LA MARCHÉ ARRIÈRE?

POUR UNE DOTATION EN POSTES SPÉCIFIQUE POUR LES FILIÈRES BILINGUES

Le développement des filières bilingues continue de se heurter, encore et toujours, à la frilosité de l'Etat. Certes, sous la pression des élu-es, enseignant-es, parents d'élèves, l'Education Nationale a signé avec l'Office Public de la Langue Basque une convention, qui a contribué à accompagner la montée en puissance des filières. Mais en renvoyant aux politiques départementales de gestion de la carte scolaire, **l'Éducation Nationale freine ce développement.**

Malgré la signature de la convention, les classes bilingues basques sont dorénavant considérées comme des classes ordinaires, **sans prise en compte des enjeux linguistiques**, permettant de ce fait la fermeture de postes pourtant indispensables à une acquisition correcte de la langue régionale. Bien plus, en refusant de se pencher sur l'architecture complexe des écoles bilingues, sur les répartitions entre filière unilingue et filière bilingue au sein de la même école, sur la coexistence de multiniveaux et de programmation différente au sein des classes et en refusant d'ajuster les moyens à ces difficultés, **l'Éducation Nationale dégrade les conditions d'enseignement dans ces écoles**, au seul profit d'une logique comptable qui domine sa vision de la carte scolaire : **recupérer des postes ou en ouvrir le moins possible.**
Seule une dotation spécifique, hors carte scolaire contournera cet obstacle majeur dans le développement des filières bilingues.

Coup d'arrêt sur l'immersif

Un pas idéologique supplémentaire est franchi avec le refus, par le DASEN et la Rectrice, de l'ouverture d'une section immersive au sein de l'école Baste Quieta de Saint-Pierre d'Irube.

Le DASEN s'abrite derrière un argument soi-disant juridique : l'article 2 de la Constitution ne permettrait pas de moduler les temps d'exposition aux langues régionales. Or, cet article 2 n'a pas empêché l'intégration d'une classe de CP immersive catalane (classe tenue elle aussi à l'obligation scolaire) dans le secteur public.

Il s'agit donc bien là d'une volonté politique. **Le modèle immersif démontre depuis quelques années son efficacité pour la transmission de la langue basque et fait l'objet d'un engouement des différents partenaires, soucieux de créer des locuteurs bilingues à l'aise dans la langue dominante et la langue régionale.** La position de l'Éducation Nationale qui veut empêcher le développement de ces dispositifs à l'école publique révèle clairement une attitude en défaveur des langues régionales, qu'elle est pourtant censée sauvegarder et transmettre.

Le manque récurrent d'enseignant-es en langue occitane ou en langue basque est un autre obstacle à ce développement. L'Éducation Nationale doit continuer sa politique d'anticipation et d'incitation de manière à augmenter son vivier d'enseignant-es formé-es en occitan ou en basque. **Elle doit utiliser tous les dispositifs possibles : formation continue, pré-recrutement et places au concours.**

Cette année, la réforme des enseignements en lycée et l'organisation du baccalauréat a eu des conséquences terribles pour toutes les filières de langues régionales. Toutes les remontées de terrain font état de chute dramatique des effectifs. Par le jeu de coefficients ridicules, elle prive ces filières de toute attractivité.

Nous appelons à une politique d'incitation menée à tous les niveaux de la maternelle à l'université, permettant un réel développement des filières bilingues, occitane et basque, pour ce qui concerne notre département, ainsi qu'une loi reconnaissant leur enseignement au sein de l'Éducation Nationale, qui nous mettrait à l'abri de l'arbitraire de ce ministère et d'une gestion purement comptable.



LAURENCE
ADJOINTE – MONEIN



VANESSA
AESH – PAU



BARTH
ADJOINT – ARUDY



ELSA
ADJOINTE – PAU



AUDE
DIRECTRICE – BOUCAU



PHILIPPE
REMPLAÇANT – COARRAZE



DIREC

LE SNUIPP-FSU 64, C'EST QUI ?

Deux co-secrétaires départementaux et un bureau de 9 militant-es composent l'équipe. Comme vous, nous sommes adjoint-e, directeur-trice, AESH, remplaçant-e, RASED, ... Vous nous entendrez lors de vos appels, nous lirez par mail, nous verrez lors des RIS, visites d'écoles et manifestations. Quand vous serez syndiqué-e, vous viendrez également échanger avec nous lors des Conseils Syndicaux pour définir collectivement l'orientation de notre action au niveau départemental et national.

Permanences à Pau

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Un mercredi sur deux De 9H00 à 12H00

RETRAITE DE NOTRE CAMARADE, COLLÈGUE ET AMIE CATHY BEAUMATIN

Après plus de 20 ans d'engagement sans répit, infatigable déléguée du personnel, tu n'as jamais rien lâché : en commission paritaire tu savais repérer les anomalies, relancer sur un sujet lorsque l'administration tentait de contourner l'obstacle ; mais aussi et surtout défendre les droits de nos collègues. Tu as, tu es, la mémoire de toutes les batailles et tu as joué avec bonheur le rôle de "passeur" auprès des jeunes recrues.



Merci à toi Cathy, profite de ta retraite bien méritée !!

SNUIPP-FSU 64

ENGAGÉ À VOS CÔTÉS



RENAUD
DIRECTEUR — GELOS



MÉLINA
ADJOINTE — MONEIN



CÉCILE
ADJOINTE — SAINT PALAIS



CLÉMENT
ADJOINTE — MAULÉON



STÉPHANIE
DIRECTRICE — PAU

NOUS CONTACTER

66 RUE MONTPENSIER
VILLA FANNY
64 000 PAU



SNUIPP-FSU 64



SNU64@SNUIPP.FR

05 59 80 28 27

06 73 41 41 81 (BÉARN)

06 31 10 17 79 (PAYS BASQUE)



HTTP://64.SNUIPP.FR

LE **KISAITOU**, LA LETTRE D'INFOS DU SNUIPP-FSU 64

Toutes les dernières infos dans les boîtes mails des syndiqué.es et de celles
et ceux qui le demandent :
réclamez-le !

DIRECTION D'ÉCOLE : STATU QUO !

Un an après le suicide de Christine Renon, où en est-on ?

Il y a un an, notre collègue et camarade Christine Renon mettait fin à ses jours dans les locaux de son école maternelle à Pantin. Son geste, la lettre qu'elle a pris le temps d'adresser à ses collègues, à son syndicat, à sa hiérarchie, ont provoqué une réelle lame de fond au sein de toute la profession (professeur·e, directions, enseignant·es spécialisé·es, AESH...).

La perte de sens de son métier, les pressions multiples, l'épuisement professionnel qu'elle décrit nous a toutes et tous bouleversé·es. Chacun·e s'est retrouvé·e dans cet écrit qui a mis en lumière les difficultés vécues au quotidien. Une réalité totalement niée et méprisée par notre ministre, qui, dans les premières heures, évoquait le suicide sans même nommer notre collègue !

Et maintenant ?

La mission de direction d'école n'a cessé de se complexifier ces dernières années, notamment par des injonctions hiérarchiques, parfois contradictoires, de plus en plus déconnectées du travail de terrain. **Les promesses d'allègement des tâches dévolues à cette mission sont restées lettres mortes.** Ces derniers mois, particulièrement lors du confinement, les nombreux revirements dans les directives de l'institution ont obligé les enseignant·es et plus particulièrement les directions d'école à mettre en place une multitude d'organisations. Cette charge de travail conséquente et inédite n'obtiendra pour seule récompense qu'un écoeurant prof-bashing dans certains médias, alimenté par les propos du ministre (10/06/20 RTL) qui n'aura pas cessé d'afficher son mépris.

La solitude de la mission de direction d'école a atteint son paroxysme dans le contexte de crise sanitaire. Comme dans les autres services publics, l'ambition de réussite du système éducatif n'est portée que par son personnel. Le ministre est bien trop occupé à orchestrer sa communication pour mieux mettre en œuvre ses politiques libérales d'affaiblissement du service public d'éducation. Il est plus qu'urgent de stopper ce train infernal de réformes complètement destructrices guidées par une idéologie libérale et légitimée médiatiquement par des *think-tanks* financés par les grandes entreprises.

Alors en cette rentrée, nous n'oublions pas notre collègue Christine Renon ni sa lettre explicite sur la fonction de directrice d'école. Contre la tentation de Blanquer de faire de la direction d'école une fonction particulière et révoquant dans le temps, nous continuons de rejeter tout rapport hiérarchique au sein des équipes et réclamons du temps, des moyens humains, de la liberté, de la confiance, de la formation et une véritable revalorisation sans conditions.

En cette rentrée, nous revendiquons également la généralisation de la prime annoncée de 450 €, qui doit être étendue à tous les personnels en charge de direction durant la fin de l'année scolaire dernière, et l'effectivité des décharges supplémentaires et des temps de formation annoncés, mais qui ne sont, dans les faits, que très rarement mis en place, faute de moyens de remplacement.

HOMMAGE À ISABELLE

Notre collègue directrice Isabelle s'est donné la mort le 24 septembre dernier.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas les raisons de son geste. Nous ne les commenterons donc pas.

Par cet encart, nous souhaitons simplement lui rendre hommage, reformuler notre soutien à toute l'école de Saint-Castin.

Surtout, ne restez pas seul·e face aux difficultés personnelles et/ou professionnelles.

Le CHSCT et le Réseau-Pas sont des outils dont il ne faut pas hésiter à se saisir en cas de difficulté.

ASH : INCLUSION ET PEAU DE CHAGRIN

L'ÉCOLE INCLUSIVE SANS ENSEIGNANT.ES DE RASED ?

Le retour à l'école d'élèves privé-es d'école pendant plusieurs mois prouve à nouveau, s'il en était besoin, la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les plus fragiles.

Mais « comment faire face ? », alors que **plus de 20 % des postes de RASED du département ont été supprimés ou sont inoccupés faute de personnels formés en nombre suffisant** : 9 suppressions lors des opérations de carte scolaire 2020, 3 postes non pourvus sur une quarantaine. Cela donne une moyenne de 1 500 à 2 000 élèves par enseignant-e spécialisé-e !

Le démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années se poursuit, mais cette fois, de manière plus insidieuse et plus larvée. Il n'est plus question d'assumer publiquement la suppression des RASED mais c'est bien le même objectif qui est visé en supprimant les départs en formation CAPPEI et en restreignant l'accès aux postes spécialisés à des enseignant-es formé-es !

Communiqués de presse, lettres au DASEN, à la Rectrice, aux députés membres de la commission parlementaire Culture et Education, au Ministre, au Défenseur des Droits, demandes d'audience... **le collectif RASED 64, auquel appartient le SNUipp-FSU 64, n'a eu de cesse d'alerter sur l'importance de ces dispositifs** que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte.

Nous ne devons pas baisser les bras. **Construisons une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire, qui pourrait se dérouler le 14 octobre, jour de discussion du budget de l'Education Nationale à l'Assemblée Nationale.**

Nous vous invitons à vous réunir, à échanger, à alerter les écoles de vos secteurs respectifs pour préparer dès à présent cette journée que nous espérons intersyndicale, mobilisatrice et décisive pour la relance des Réseaux d'Aides.

L'ÉCOLE INCLUSIVE SANS ENSEIGNANT.ES SPÉCIALISÉ.ES FORMÉ.ES ?

En 2017, au moment de la création du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive), nous écrivions :

« Jusqu'en 2004, le CAPSAIS bénéficiait d'un volume de formation de 750 heures. Le CAPA-SH qui l'a remplacé comportait lui 400 heures de formation. Le CAPPEI ne nécessite plus que 300 heures de formation avant la certification, auxquelles doivent s'ajouter 100 heures de stages d'initiatives ministérielles. Il y a fort à parier qu'une fois la certification obtenue, beaucoup de collègues n'auront pas la possibilité de s'inscrire aux 100 h de stages MIN (modules d'initiative ministérielle)... »

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour voir ces craintes justifiées : après plusieurs années sans proposition de formation MIN dans le 64, c'est tout simplement la **suppression pure et simple de ces 100 heures de formation complémentaires qui a été proposée lors d'un groupe de travail ministériel le 8 juillet dernier.** Rien n'a été entériné pour l'instant, mais les intentions du Ministère sont on ne peut plus claires : **affaiblir la formation spécialisée, renforcer l'interchangeabilité des enseignant-es spécialisé-es et remettre en cause leur professionnalité,** pour mieux supprimer ensuite les formations au profit des dynamiques d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire et de sa médicalisation.

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES: MALGRÉ LA SITUATION SANITAIRE, BLANQUER PERSISTE ET SIGNE !

Une formation centrée sur les « fondamentaux » : une vision étriquée de la professionnalité enseignante

Les évaluations internationales le montrent : la France creuse les inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves alors que la plupart des pays de l'OCDE réussit à les réduire. Pour renverser cette tendance, **l'école doit être un lieu d'ouverture sur le monde** et permettre aux élèves les plus éloigné·es de la culture scolaire de donner du sens aux apprentissages. Or, c'est justement ce que le resserrement sur les « savoirs fondamentaux » ne permet pas. Enseigner ne peut être assimilé à une mise en œuvre de bonnes pratiques prescrites par le ministère.

Enseigner, c'est concevoir, pas exécuter.

Recul de la place du concours : un accès au métier rendu plus difficile

Cette année sera la dernière où les concours se dérouleront en fin de M1. A compter de 2022, il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours. **Combien d'étudiant·es auront les moyens de financer 5 années d'études sans garantie d'être recruté·e ?** Ce nouveau recrutement ne pourra pas pour autant permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier. L'année de M2, va encore être alourdie : à la responsabilité de classe, la validation du master et du mémoire vont s'ajouter la préparation et la passation du concours.

Des contractuel·les dans les classes plutôt que des PES

Au lieu de recourir à la liste complémentaire du CRPE pour occuper les postes restés vacants à la rentrée, **le DASEN a décidé d'embaucher des contractuel·les.**

A la différence des lauréats du CRPE et des titulaires demandant un INEAT dans le département, les contractuel·les ont l'avantage d'être une **main d'œuvre bon marché** et plus facilement liquidable. L'absurde pousse parfois l'administration à recruter comme contractuel·les des candidat·es refusé·es au CRPE, entrant ainsi dans le métier avant même celles et ceux qui restent bloqué·es sur la liste complémentaire.

Pourquoi former et payer un·e PES à mi-temps en classe alors que pour le même prix, on peut avoir deux contractuel·les ?

Que donnera une telle politique dans les écoles REP ?

LE PROJET DE FORMATION INITIALE DU SNUIPP-FSU

- Pré-recrutement dès la L1 et à tous les niveaux du cursus ;
- Concours placé en fin de L3
- Formation initiale professionnelle sous statut de fonctionnaire-stagiaire, de deux années rémunérées ;
- Validation par un master ;
- Une formation permettant de découvrir tous les cycles ;
- Une année de T1 à mi-temps ;
- La poursuite de la formation initiale jusqu'en T2.

Le SNUipp-FSU 64 dénonce le recours à une main-d'oeuvre bon marché, revendique des enseignant·es recruté·es et formé·es face aux élèves et porte un projet ambitieux de formation initiale (cf encart).

R DÈS LE DÉBUT DE SA CARRIÈRE

PERMANENCES, RIS, STAGES

En raison de la situation sanitaire en cette rentrée, nous n'avons plus la possibilité de tenir de permanences dans les locaux de l'INSPÉ jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, nous continuerons d'afficher nos informations syndicales à destinations des débuts de carrière sur **les panneaux d'affichages de rez-de-chaussée**. Consultez-les régulièrement pour avoir accès aux informations concernant les Réunions d'Informations Syndicales, les Stages de formation, les visios à venir, etc...



Un stage NÉOS sera organisé d'ici la fin de l'année 2020. N'hésitez pas à nous faire part de vos questionnements, sujets qui vous tiennent à cœur, etc... pour que nous puissions les aborder au mieux pendant le stage.

Des RIS spéciales PES et débuts de carrière seront aussi organisées à l'occasion du mouvement 2021 en avril-mai, afin de vous accompagner au mieux dans cette étape décisive en début de carrière.

BON A SAVOIR

PERMANENCES VISIO
DÉBUTS DE CARRIÈRE

Tous les mardis de
12H00 à 14H00

Nous contacter pour s'inscrire

INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE FORMATION,
KÉSAKO ?



L'IFF est une indemnité destinée à atténuer les coûts de déplacement des PES sur leur lieu de formation. D'un montant total de 1 000€, **versée sur 10 mois**, elle est attribuée **automatiquement** aux PES qui respectent les conditions suivantes :

⇒ les communes de l'INSPÉ, de l'école d'affectation et du lieu de résidence doivent être **différentes** et ne doivent pas faire partie du même réseau de transport urbain (l'INSPÉ du 64 étant située à Pau, aucune commune de l'agglomération ne permet de bénéficier de l'IFF...).

Vous pouvez aussi opter pour les frais réels qui peuvent être parfois plus avantageux que l'IFF. Cependant, cette option nécessite des calculs à chaque fin de mois.

L'administration versera par défaut l'IFF et non les frais réels. Il faut contacter votre gestionnaire paye pour modifier cela. Vous pouvez aussi nous contacter pour en savoir plus.



AIDE A L'INSTALLATION DES
PERSONNELS

D'un montant allant jusqu'à 500 €, vous pouvez en bénéficier si :

⇒ Vous faites la demande **moins de 6 mois après la signature du bail**.

⇒ Moins de 24 mois après la date d'affectation.

⇒ Le revenu fiscal de référence est **inférieur à 24 818€** (36 093€ pour un foyer à deux).

Pour faire la demande en ligne :
<https://www.aip-fonctionpublique.fr>

QUESTIONS SUR LE SYNDICAT

A QUOI ÇA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales du SNUipp et de la FSU. C'est aussi avoir la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à sa mesure.

EST-IL INDÉPENDANT ?

Ce sont les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à quiconque souhaite y participer. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

EST-IL ELOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS?

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche, il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés avec les personnels, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.

ÇA PREND DU TEMPS?

La participation à la vie syndicale prend le temps qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : dans son école, son secteur ou son département..

C'EST EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez toute seule ! Ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e. Ensemble, on fait avancer nos droits, l'École et la société.

ILS FONT QUOI, LES ÉLUS ?

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les instances et l'accompagnement des collègues en défendant systématiquement transparence et équité. Un rôle apprécié par la grande majorité des enseignants et personnels qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire !

C'EST CHER ?

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50 € par an... 1 € par semaine ! Pas cher pour recevoir les journaux départementaux et nationaux et bénéficier de nombreux services. Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet...



PYRÉNÉES – ATLANTIQUES

LE SNUIPP ET LA FSU

LA FSU, C'EST QUOI ?

La **Fédération Syndicale Unitaire** est une fédération regroupant plusieurs syndicats de la Fonction Publique. En 1992, suite à une scission, une partie des syndicats de la Fédération de l'Éducation Nationale, principal syndicat de l'enseignement, fondent le SNUipp et la FSU. La FEN devient par la suite en 2000 l'UNSA Education.

La FSU regroupe les syndicats de la fonction publique et notamment ceux de l'enseignement : SNUipp, SNES (2nd degré), SNEP (EPS) et SNESUP (enseignement supérieur) entre autres.

La FSU a plusieurs particularités :

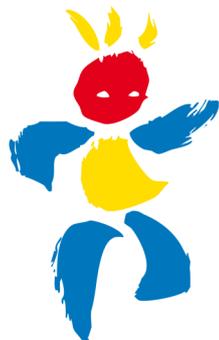
- Comme son nom l'indique, elle a un fonctionnement **fédéral**. C'est-à-dire que tous ses syndicats ont leur mot à dire. Le pouvoir est partagé entre les syndicats nationaux qui la composent (50%), les sections départementales (30%) et les tendances (20%).
- Elle reconnaît plusieurs courants de pensée « politiques » en son sein : les **tendances**. Aujourd'hui, elles sont cinq : Unité & Action* (71%), École Émancipée* (20%), Emancipation (4%), Unité, revendication, Indépendance Syndicale (URIS, 2,7%) et Front Unique (2,4%).

* U&A et ÉÉ sont les deux tendances antérieures et co-fondatrices de la FSU au même titre que les syndicats nationaux. Elles codirigent la Fédération et la plupart de ses syndicats nationaux, dont le SNUipp.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ET LE SNUIPP ?



SNUipp-FSU

Le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC est l'ancien Syndicat National des Instituteurs et PEGC sous la FEN. Créé en 1992 suite à la scission FEN-FSU (voir plus haut), le SNUipp participe pleinement à la création de la FSU au sein de laquelle il est le deuxième syndicat national derrière le SNES.

Dans le premier degré, le SNUipp s'est imposé depuis sa création comme le syndicat majoritaire national avec 44% des voix aux dernières élections (6 sièges sur 10 en CAPN).

Comme la FSU, le SNUipp reconnaît cinq tendances donc les deux principales co-dirigent le syndicat : U&A et ÉÉ.

Fonctionnement :

- Les syndiqué-es mandatent des délégué-es lors du **Conseil Syndical** (département).
- Les délégué-es mandaté-es s'expriment en **Conseil National**, une fois par mois, au sein duquel chaque section départementale dispose d'une voix, tout comme chacun-e des membres de l'équipe nationale (20).
- Tous les 3 ans, un **Congrès National** réunit toutes les sections pour voter les grandes lignes directrices du syndicat national.
- 3 co-secrétaires nationaux représentent le SNUipp : Régis METZGER, Arnaud MALAISÉ et Guislaine DAVID (Porte-Parole).

66 RUE MONTPENSIER – 64000 PAU
05 59 80 28 27 – SNU64@SNUIPP.FR

Nom :

Prénom :

Echelon :

Adresse complète :

.....

Date de naissance : / / **Date de sortie IUFM-ESPE :**

Téléphone :

Courriel :@.....

Ecole de rattachement :

Ville et Circo :

Situation administrative (entourez) :
Adjoint-e- directrice-teur – spécialisé-e ASH – étudiant-e - PES - Disponibili-
té - Retraité-e

Temps partiel : non oui, quotité :% (**cotisation au prorata du
temps de travail**)

Syndiqué-e 2019-2020 : oui non

1ère syndicalisation ? oui non

Montant de la cotisation (voir ci contre) :

**Mode de paiement :* chèque(s) - en ligne
 par prélèvement mensuel :(merci de remplir le
mandat SEPA et de nous fournir un RIB)**

Voulez vous opter pour le prélèvement reconductible l'an prochain ? Oui-
Non *

**Défendre son métier,
être conseillé-e,
être informé-e rapidement**

COTISATION			
A calculer en fonction de votre échelon, de votre quotité de travail et de votre situation administrative.			
ECHELON	TARIF PE (*)	HORS CLASSE(*)	
3	147	234	
4	152	253	
5	156	269	
6	160	284	
7	173	CLASSE EX (*)	
8	185	CL EX 2	263
9	197	CL EX 3	278
10	217	CL EX 4	297
11	232	CL EX SPE	318
Première Adhésion ? Cotisation à 90 € vous êtes à temps partiel : nous contacter			
PEMF/ASH / Dir.2cl et + : +10€ à la cotisation			
PES 45 €	Retraités 95 €	AESH 35 €	
Autre situation administrative : nous contacter			

(*) 66% de la cotisation déductibles des impôts. Crédit d'impôt pour les non imposables.

En conformité avec la loi informatique et liberté du 6/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ses informations dans des fichiers.

DATE : **SIGNATURE :**

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

<p style="text-align: center;">Débiteur (vos nom, prénom et adresse)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;">Nom et adresse du créancier SNUipp-FSU 64 66 rue Montpensier 64000 PAU</p>								
<p style="text-align: center;">Compte à débiter</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Etablissement</td> <td style="width: 50%; border: none;">Guichet</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">-----</td> <td style="border: none;">-----</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">N° de compte</td> <td style="border: none;">Clé</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">-----</td> <td style="border: none;">-----</td> </tr> </table>	Etablissement	Guichet	-----	-----	N° de compte	Clé	-----	-----	<p style="text-align: center;">Identifiant Créancier SEPA (ICS) FR60ZZZ411859</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>
Etablissement	Guichet								
-----	-----								
N° de compte	Clé								
-----	-----								

**Merci de
fournir un
RIB**